



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

DATE DE CONVOCATION

02 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 9

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2019-04-02 - N°02

Conformément à l'article
L.2131-1 et suivants du Code
Général des Collectivités
Territoriales, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la porte

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 18 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine CARTAU-OURY, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Mesdames : Martine CARTAU-OURY, Laure CHICHERY, Chantal DUVOCELLE, Fabienne FOIGNET-POHREN remplacée par Nathalie FOUQUE, Martine GAST-DELIÈRE, Danielle LAURENT, Bernadette PARISSET, Malvina PIN, Annie RINGEVAL, Sylvie VIGNAS.

Etait absente: Chantal DUVOCELLE

Etaient absentes représentées : Mme Christelle PELOUIN pouvoir donné à Sylvie VIGNAS

Secrétaire de séance : Annie RINGEVAL

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L5211-6-1 et L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 33 de la Loi N°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les décrets du 6 mai 1995 et du 4 janvier 2000 relatifs aux centres communaux d'action sociale ;

VU l'instruction budgétaire M14 ;

CONSIDERANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ;

La Présidente ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil d'Administration siégeant sous la Présidence de Mme Sylvie VIGNAS, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2018 arrêté comme il suit,

CONSTATE les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	52417,97 €
Recettes de l'exercice	<u>47141,83 €</u>
Résultats de l'exercice	- 5276,14 €
Résultats antérieurs	+ 4049,34 €
Résultats cumulés d'exploitation à affecter	-1226,80 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	<u>0,00 €</u>
Résultats de l'exercice	0,00 €

Résultats de la clôture de l'exercice précédent	+ 19 267,16 €
Résultats cumulés d'exploitation à affecter	+ 19 267,16 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : + 18040,36 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 12 avril 2019

La Présidente du CCAS,

Martine CARTAU QURY